

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du CSR-BN SA tenue le 11 juin 2025 à 20h00 au restaurant du Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA à Grandson.

Les membres du Conseil d'Administration : Mmes et MM. Francesco Di Franco, Président, Cyril Bufat, Vice-Président (Valeyres-sous-Montagny), Aude Forand (Tévenon), Evelyne Perrinjaquet (Grandson), Mikaël Guilloud (Bonvillars), Stefano Ampezzan (Champagne) et David Romero (ASIGE).

Les actionnaires de la société se sont réunis, conformément aux dispositions statutaires, en assemblée générale ordinaire. Les invités présents sont : M. Priyanthan Belk, boursier du CSR-BN SA et Mme Chantal Testuz-Reymond, secrétaire ad interim du CSR-BN SA.

M. Francesco Di Franco, Président, ouvre la séance à 20h08.

1. Les communes suivantes se sont excusées : Fiez, Orges, Mutruz et Novalles
Les communes suivantes ne sont pas présentes : Bonvillars, Corcelles-près-Concise, Vu-gelles-la-Mothe

Les 9 communes présentes représentent 7'375 voix sur 9'162, le quorum est selon les statuts, atteint.

Dès lors, l'assemblée est tenue conformément à l'art. 701 du Code des Obligations ainsi que selon l'article 12 des statuts du CSR-BN SA et peut délibérer et statuer valablement sur tous les objets qui sont de son ressort.

Il est proposé de modifier l'ordre du jour en rajoutant deux points :

Un point 2, « Approbation de l'ordre du jour » et au point 3, « Approbation du procès-verbal de l'AG du 30 mai 2024 ».

L'ordre du jour modifié soumis à acceptation est le suivant :

1. Accueil et liste des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 30 mai 2024
4. Communications du Conseil d'administration
5. Election d'un nouveau membre au Conseil d'administration
6. Rapport annuel 2024 du Conseil d'administration et présentation des comptes de l'exercice 2024
7. Rapport de l'organe de révision
8. Délibération et vote sur les comptes de l'exercice 2024
9. Adoption du rapport annuel 2024

10. Décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision pour l'exercice 2024
 11. Désignation de l'organe de révision (le CA propose la société OFICO Fiduciaire SA pour 2025)
 12. Divers
-
2. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par un lever de mains.
 3. Le procès-verbal du 30 mai 2024, qui a été envoyé à toutes les communes actionnaires le 4 juillet 2024 par courriel à l'adresse des greffes ou bourses respectifs, est accepté à l'unanimité par un lever de mains.
 4. Le Président du Conseil d'administration (CA) informe l'assemblée des différents points suivants :
 - Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Stefano Ampezzan (Champagne). Son remplacement sera traité ultérieurement en cette séance.
 - Le Conseil d'administration a pris la décision d'allouer exceptionnellement une enveloppe aux communes cautionnaires, afin de soutenir la pratique sportive ou culturelle de leurs clubs et sociétés locales; et pour encourager celles-ci à utiliser le CSR. Cette enveloppe se monte à CHF 10.00/habitant et ne peut qu'être utilisé pour ce motif d'encouragement à la pratique sportive ou culturelle. Ce montant a été calculé en fonction du bénéfice des quatre années passées. Pour la commune de Concise, cautionnaire depuis mi-2021, cette enveloppe a été réduite de 25%. Un courrier explicatif avec une facture type à adresser au CSR pour bénéficier de cette enveloppe sera envoyé prochainement.
 - Suite à la demande de M. Vialatte de la mise en place d'une procédure de double vérification, pour éviter les erreurs comptables, le CSR a modifié ses procédures de validation et mis en place un système de double signature du Président et Vice-Président.
 5. Présentation et proposition de validation de l'élection de M. Yves Guilloud (Municipal à Champagne), comme nouveau membre au Conseil d'administration et qui, au même titre que tous les Administrateurs du CA, disposera d'un droit de signature collective à deux. M. Guilloud est élu à l'unanimité par mains levées et applaudissements, félicitations à lui.
 6. Le rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration a été envoyé à chaque commune-membre avec les comptes. M. Belk parcourt les comptes et les commente. Le résultat de l'exercice 2024 est un bénéfice de CHF 60'859.04.
 - Est présentée lors de cette séance une version plus détaillée de l'ensemble des comptes, les documents envoyés étant ceux qui figureront dans le rapport final et sur le site internet.
 - On constate une augmentation des liquidités de CHF 200'000.00, qui s'explique par le bénéfice susmentionné, ainsi qu'une meilleure maîtrise des charges et une absence d'investissement important en 2024. Par ailleurs, certaines factures concernant l'exercice 2024 ont été réglées en 2025 (transitoires).
 - Concernant les actifs immobilisés, Un amortissement (Machines et appareils) est arrivé à terme.
 - L'augmentation des créanciers s'explique par les factures reçues en toute fin d'exercice 2024.

- Il y a peu de variation dans les produits, car les plus gros postes font l'objet de conventions. On constate une inversion de tendance quant aux réservations concernant les sociétés locales pour les réservations de sociétés externes.
- Une baisse des charges de conciergerie a été constatée en 2024, car moins d'heures sont nécessaires à l'exploitation du site, après la période de mise en service du bâtiment. L'organisation interne du Service des Bâtiments, en charge de l'exploitation du CSR, a également été optimisée.
- Les autres charges d'exploitation concernent la finalisation de la réfection des douches (modification du carrelage) et un sinistre important sur les stores, en partie pris en charge par l'assurance ECA.
- Concernant les impôts, il s'agit ici de nouvelles charges, le Canton ayant tardé à faire l'estimation fiscale. L'imposition entre en vigueur dès 2024.

Suite à ces explications, M. Di Franco ouvre le débat sur les comptes 2024 :

M. Vialatte (Grandson), fait le constat que malgré une année record en termes de réservation, le résultat bénéficiaire s'explique plus par une baisse des charges qu'une hausse des produits. Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que, sans la subvention accordée au CSR par la Commune de Grandson (CHF 70'000.00), l'exercice serait déficitaire. Cette subvention fait l'objet d'une convention qui a été signée en 2021, qui régit la participation de la Commune de Grandson (DDP mis gratuitement à disposition, cautionnement de CHF 5 mio et versement d'un subventionnement annuel de CHF 70'000.00). Ce montant s'explique par le fait que les installations extérieures sont à disposition des usagers, notamment les grandsonnois mais pas uniquement. M. Vialatte questionne donc la pertinence de la redistribution du bénéfice à l'ensemble des communes cautionnaires, resp. il explique que la Municipalité de Grandson va se pencher sur la pertinence du montant de CHF 70'000.00 et qu'une renégociation de la convention n'est pas exclue.

La discussion n'est plus demandée sur les comptes 2024.

7. Le rapport de gestion ayant été joint à la convention de l'assemblée, M. Di Franco n'en fait pas lecture. Il ouvre la discussion sur ce rapport. La discussion n'est pas demandée.
8. Les membres valident, par mains levées et à l'unanimité, les comptes 2024 tels que présentés, avec l'attribution à la réserve légale de CHF 4'000.00.
9. Le rapport annuel 2024 est approuvé à l'unanimité. Une version papier pourra être envoyée sur demande.
10. Les actionnaires, à l'unanimité donnent décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2024 ainsi qu'à l'organe de révision OFICO Fiduciaire SA.
11. L'assemblée décide, à l'unanimité de repourvoir le mandat concernant la révision des comptes 2024 à la société OFICO Fiduciaire SA.
12. Divers :

M. Vialatte (Grandson) relève que l'an dernier, M. Silvani (MutruX) a questionné le CA sur une discussion avec la Commune de Champagne, qui prévoit la construction d'une salle triple, afin de mettre en place une collaboration. M. Vialatte demande si ce sujet a avancé.

M. Di Franco répond qu'aucune discussion officielle n'est en cours, mais qu'il s'agit effectivement d'une piste à explorer et que c'est la raison pour laquelle le CA estimait important que la Commune de Champagne soit représentée au Conseil. Il serait en tous les cas intéressant de s'unir pour la promotion, à voir si des synergies sont possibles pour l'exploitation des sites.

M. Vialatte évoque l'intérêt de réfléchir à un poste de directeur pour les entités que sont l'ASIGE et le CSR, ainsi que le futur site de Champagne (direction et promotion des sites sportifs), pour justement profiter de synergies.

M. Vialatte demande également si le Conseil, resp. la SA, s'est penchée sur l'avenir du site et les possibilités de construction. M. Di Franco répond qu'effectivement, tout est prévu pour accueillir une piscine – dans l'intervalle un terrain de beach-volley a été créé afin d'occuper l'espace. Toutefois, le timing ne semble pas financièrement idéal pour un tel projet pour les Communes. Il pourrait s'agir d'un projet pour la nouvelle législature. M. Vialatte fait remarquer que ce n'est pas nécessairement aux communes d'investir sur un tel projet.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration du CSR-BN SA pour leur travail tout au long de l'année, et en particulier M. Ampezzan, qui reçoit un petit cadeau pour son départ. Il remercie Mme Thiémarc pour le travail effectué et lui souhaite bon vent pour la suite, ainsi qu'une bonne santé. Il remercie également le Vice-Président pour la collaboration, ainsi que M. Belk et Mme Testuz-Reymond.

Aucune proposition n'étant faite sur un autre sujet et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est levée à 20h31.

Le Président :
Francesco Di Franco



La Secrétaire :
Chantal Testuz-Reymond

